

**Option B / Droit :**

- Organisation constitutionnelle et administrative en Algérie ;
- Procédures administratives à suivre dans le cas de promulgation d'un arrêt administratif à l'encontre d'un fonctionnaire ;
- Droit de grève dans les établissements publics administratifs ;
- La centralisation et la décentralisation (définition, avantages et inconvénients) ;
- Droits et obligations du fonctionnaire.

**3- Epreuve technique (questions professionnelles) :****3-1 Branche : Postes et services financiers**

- Correspondance ;
- Régime national et international ;
- Taxes ;
- Chargement (dépôt et enregistrement) ;
- Mandats et mandats électroniques ;
- Chèques postaux ;
- Transfert rapide de fonds ;
- Service Western Union ;
- Caisse nationale d'épargne et de prévoyance ;
- Comptabilité ;
- Evolution vers la monétique.

**3-2 Branche : Exploitation des Télécommunications**

- Services des télécommunications ;
- Exploitation réseau (DZ PMC) ;
- Exploitation liaisons spécialisées ;
- Exploitation (GSM) et (FAX) ;
- Exploitation des kiosques multiservices (KMS).

**3-3 Branche : Exploitation des Radiocommunications**

- Service radioélectricité ;
- Communication radiomaritime ;
- Lettres radiomaritimes.

**B/ Epreuve orale d'admission :**

Cette épreuve consiste en un entretien d'une durée de 15 à 30 minutes devant un jury et porte sur des sujets à caractère professionnel et/ou de culture générale.

## ANNEXE N° 7

**PROGRAMME DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
POUR L'ACCES AU GRADE DE CHEF  
DE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION,  
MANUTENTION, TRANSPORT  
ET TRANSBORDEMENT DES DEPECES**

**A/ Epreuves écrites d'admissibilité :****1- Culture générale :**

- Culture et civilisation dans le monde ;
- Gestion des grandes villes (démographie, emploi, exode, émigration, qualité de vie, environnement, transport et logement) ;
- Problèmes économiques et sociaux en Algérie ;
- Liberté d'expression dans les pays en voie de développement ;
- Problèmes de la sécheresse et gestion de l'eau en Algérie ;
- Le vote est un devoir civique et un droit constitutionnel ;
- Hausse de la criminalité en milieu urbain et ses causes ;
- Conséquences de la révolution industrielle sur les pays en voie de développement ;
- Mouvements de libération dans le monde arabe ;
- Le monde arabe durant la 2ème guerre mondiale 1939-1945 ;
- Histoire de l'Algérie 1954-1962.

**2 - Epreuve de note ou de rapport de service ou une question pratique d'organisation des services de la distribution et du transport des dépêches :**

Elle consiste en la rédaction d'une note ou d'un rapport de service portant sur :

- L'organisation des services de la distribution ;
- Le transport des dépêches.

**3- Epreuve technique (questions professionnelles) :**

- Service de la distribution ;
- Modalités prévues par l'instruction n° 500-44 relative au service des recettes auxiliaires et des agences postales (comptabilité) ;
- Modalités prévues par l'instruction n° 500-56 relative au service de la distribution postale ;
- Modalités prévues par l'instruction n° 500-57 concernant le service du transport des dépêches et du transbordement ;
- La distribution du courrier EMS.

**B/ Epreuve orale d'admission :**

Cette épreuve consiste en un entretien d'une durée de 15 à 30 minutes devant un jury et porte sur des sujets à caractère professionnel et/ou de culture générale.